

**BALARUC**

LES BAINS

source d'énergies

N° 22/CA/05/10

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
Service des Campings Municipaux

-----  
**Séance du 20 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt mai, à dix heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

**Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. DORLEANS, M. MERIEAU,**

**Absent(es) : M. CALAS, M. LARY, Mme DUMAS,**

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Angel FERNANDEZ

-----  
**Objet n° 1 : Accord-cadre à bons de commande de fournitures et de services sous la forme d'une procédure adaptée ouverte ayant pour objet « Entretien des espaces verts du camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains » du Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains : Approbation et autorisation de signature du marché.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2222-22 et L.2122-23

Vu les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 21/CD/11/24 en date du 26 novembre 2021 portant sur la transformation de l'EPIC « Office du Tourisme » en EPIC « Service des campings municipaux de la ville de Balaruc-les-Bains » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 22/CA/01/02 en date du 13 janvier 2022, nommant Madame L. LACAZE-OLIVER Directrice de l'EPIC- Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains,

Vu l'offre de l'entreprise SERPE dont le siège social est situé : ZA La Cigalière-  
130 Allée du Mistral- 84 250 LE THOR

Considérant l'importance de mettre en place une prestation de qualité pour  
l'entretien des espaces verts du camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains

Considérant la procédure de mise en concurrence en date du 14/02/2022 pour un  
accord cadre à bons de commande passé selon la procédure adaptée (MAPA) en  
application du Code de la Commande Publique

Considérant le rapport d'analyse des offres et la décision de la commission MAPA  
du 12 avril 2022.

**Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente  
délibération :**

Première Ville thermale de France, Balaruc-les-Bains accueille plus de 52 000  
curistes annuellement, dont une partie fait le choix de s'installer dans les campings  
municipaux.

A ce titre et dans un souci perpétuel de bon accueil en lien avec un environnement  
soigné et sécuritaire, le Service des Campings de la ville de Balaruc les Bains  
souhaite mettre en place une prestation de qualité concernant l'entretien des  
espaces verts au sein des deux sites, Aire des Bains et Pech D'Ay.

C'est pourquoi le pouvoir adjudicateur a souhaité passer un accord-cadre à bons de  
commande de fournitures courantes et de services portant sur l'entretien des  
espaces verts du camping Pech D'Ay et de l'Aire des Bains.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R.  
2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il  
donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le prestataire s'engage à assurer le service suivant :

- La mise à disposition du personnel, des véhicules et du matériel  
nécessaires à l'exécution des travaux et prestations.
- L'installation et le repliement du chantier.
- L'exécution des travaux et prestations nécessaires à l'entretien des  
espaces verts.
- Le nettoyage des lieux d'intervention.
- La collecte, le tri et le transport des déchets divers et des déchets  
produits par l'exécution des prestations ci-dessous jusqu'au lieu de stockage ou de  
traitement et de valorisation.

Les prestations :

- La tonte des espaces engazonnés(prairies).
- La taille des haies et arbustes.
- Le désherbage/débroussaillage mécanique et manuel des allées et  
surfaces non plantées (aires de jeux, cheminements, etc.....).
- Le ramassage des feuilles mortes.